

LOI

031

L/2014/_____/AN

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON
D'UN MONTANT DE DIX MILLIONS DE DOLLARS EU (10.000.000) USD
SOIT L'EQUIVALENT DE SIX MILLIONS (6.000.000) DTS, SIGNE ENTRE
LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE MONDIALE (IDA)
RELATIF AU FINANCEMENT D'URGENCE A L'APPUI DE LA POLITIQUE
MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE.**

L'ASSEMBLEE NATIONALE,

Vu la constitution, en ses articles **72** et **149** ;

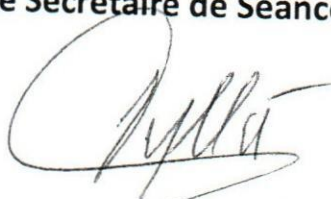
Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : est autorisée la ratification de l'Accord de don d'un montant de dix millions de dollars EU (10.000.000) UST, soit l'équivalent de six millions (6.000.000) DTS, signé entre la République de Guinée et la Banque Mondiale (IDA), relatif au financement d'urgence à l'appui de la politique macroéconomique et budgétaire.

Article 2 : la présente loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le **02 DEC. 2014**

Le Secrétaire de Séance



El Hadj Dembo SYLLA

Le Président de Séance

Le 2^{ème} Vice-Président



Louncény FOFANA

